

**RÈGLEMENT NUMÉRO 473-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 395-2023 SUR  
LES PERMIS ET CERTIFICATS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le pouvoir, en vertu des articles 410 et 450 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), de modifier le Règlement no 395-2023 sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 1 octobre 2025 par le conseiller Gilles Asselin et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**Article 1**

L'article 2.1.4 « Renseignements et documents exigés » est modifié par le retrait du paragraphe 10 :

« 10) tout autre document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet. »

**Article 2**

L'article 2.1.6 « Renseignements et documents additionnels exigés pour une installation d'élevage » est modifié par le retrait du point c) du paragraphe 3 :

« c) tout autre document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet. »

**Article 3**

L'article 2.2.4 « Renseignements et documents exigés » est modifié par le retrait du paragraphe 9 du premier alinéa :

« 9) tout autre document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet. »

## **Article 4**

L'article 2.2.5 « Renseignements et documents additionnels exigés pour l'aménagement d'un espace de chargement et de déchargement » est modifié par le retrait du paragraphe 6 :

« 6) tout autre document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet. »

## **Article 5**

L'article 2.2.6 « Renseignements et documents additionnels exigés pour une fournaise extérieure » est modifié par le retrait du paragraphe 4 :

« 4) tout autre document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet. »

## **Article 6**

L'article 2.2.7 « Renseignements et documents additionnels exigés pour des travaux de remblai et de déblai » est modifié par le retrait du paragraphe 11 :

« 11) tout autre document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet. »

## **Article 7**

L'article 2.2.8 « Renseignements et documents additionnels exigés pour fins de contrôle d'érosion lors de travaux de remblai et de déblai » est modifié par le retrait du paragraphe 2 :

« 2) tout autre document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet. »

## **Article 8**

L'article 2.2.9 « Renseignements et documents additionnels exigés pour le déplacement d'un bâtiment » est modifié par le retrait du paragraphe 6 du premier alinéa:

« 6) tout autre document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet. »

## **Article 9**

L'article 2.2.10 « Renseignements et documents additionnels exigés pour la démolition d'une construction » est modifié par le retrait du paragraphe 9 du second alinéa :

« 9) tout autre document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet. »

## **Article 10**

L'article 2.2.11 « Renseignements et documents additionnels exigés pour l'implantation d'un gîte touristique » est modifié par le retrait du paragraphe 7 :

« 7) tout autre document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet. »

## **Article 11**

L'article 2.2.13 « Renseignements et documents additionnels exigés pour l'abattage d'arbres » est modifié par le retrait du point h) du paragraphe 1 du premier alinéa et du point c) du paragraphe 2 du premier alinéa:

« h) tout document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet. »

« c) tout document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet. »

## **Article 12**

L'article 2.2.14 « Renseignements et documents additionnels exigés pour l'abattage d'arbres à des fins agricoles » est modifié par le retrait du paragraphe 2 :

« 2) Tout document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet. »

## **Article 13**

L'article 2.2.15 « Renseignements et documents additionnels exigés pour une coupe d'assainissement ou une coupe de récupération » est modifié par le retrait du paragraphe 2 :

« 2) tout document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet. »

## **Article 14**

L'article 2.2.17 « Renseignements et documents additionnels exigés pour une installation septique » est modifié par le retrait du paragraphe 9 du premier alinéa :

« 9) tout autre document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet. »

## **Article 15**

L'article 2.2.18 « Renseignements et documents additionnels exigés pour une installation de captage des eaux souterraines » est modifié par le retrait du paragraphe 7 :

« 7) tout autre document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet. »

## **Article 16**

L'article 2.2.19 « Renseignements et documents additionnels exigés pour l'utilisation du sol à des fins d'exploitation d'une carrière, gravière ou d'une sablière » est modifié par le retrait du paragraphe 10 :

« 10) tout autre document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet. »

## **Article 17**

L'article 2.2.20 « Renseignements et documents additionnels exigés pour des travaux sur la rive ou le littoral » est modifié par le retrait du paragraphe 4 :

« 4) tout document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet. »

## **Article 18**

L'article 2.2.21 « Renseignements et documents additionnels exigés pour construire, modifier ou transformer un lac ou un étang artificiel » est modifié par le retrait du paragraphe 2 :

« 2) tout document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet. »

## **Article 19**

L'article 2.2.22 « Renseignements et documents additionnels exigés pour installer, construire ou modifier une éolienne domestique » est modifié par le retrait du paragraphe 7 :

« 7) tout document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet. »

## **Article 20**

L'article 2.2.23 « Renseignements et documents additionnels exigés pour installer, construire, déplacer ou modifier des panneaux solaires » est modifié par le retrait du paragraphe 8 :

« 8) Tout document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet. »

## **Article 21**

L'article 2.2.24 « Renseignements et documents additionnels exigés pour construire ou exploiter un chenil » est modifié par le retrait du paragraphe 8 :

« 8) tout document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet. »

## **Article 22**

L'article 2.3.3 « Renseignements et documents exigés » est modifié par le retrait du paragraphe 10 :

« 10) tout autre document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet. »

## **Article 23**

L'article 2.4.1 « Renseignements et documents exigés à tous travaux, ouvrages ou constructions » est modifié par le retrait du paragraphe 9 :

« 9) toute autre information ou tout document additionnel qui pourrait être requis aux fins d'analyse de la conformité du projet. »

## **Article 24**

L'article 3.2 « Documents requis » est modifié par le retrait du paragraphe 7 du premier alinéa :

« 7) toute autre information ou tout document additionnel qui pourrait être requis aux fins d'analyse de la conformité du projet. »

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION

1 octobre 2025

ADOPTION

ENTRÉE EN VIGUEUR

---

Denis Vaillancourt  
Maire

---

Léa Laplante  
Directrice générale et greffière-trésorière